



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0260**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Projet urbain partenarial (PUP) de Gerland - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 75, rue de Gerland et appartenant à la société GECINA ou à toute autre société substituée à elle

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0260**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Projet urbain partenarial (PUP) de Gerland - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 75, rue de Gerland et appartenant à la société GECINA ou à toute autre société substituée à elle**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) du 75, rue de Gerland à Lyon 7° dont la convention a été approuvée par délibération du Conseil de communauté n° 2013-4041 du 24 juin 2013, la société GECINA a projeté d'aménager un tènement d'environ 27 000 mètres carrés, lui appartenant, cadastré initialement BM 1 et situé 75, rue de Gerland à Lyon 7°, en vue de la réalisation d'un projet urbain mixte d'activités et de logements d'environ 55 000 mètres carrés de surface de plancher, comprenant environ 245 logements dont 35 % de logements sociaux, des bureaux, des commerces ainsi qu'une crèche privée.

Compte tenu de l'importance de cette opération portée par la société GECINA, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont accepté de programmer la réalisation des espaces publics et des réseaux associés.

Dans cette optique, et dans le cadre de la première tranche d'acquisitions foncières, la Métropole de Lyon doit acquérir de la société GECINA une emprise de terrain nu d'environ 3 752 mètres carrés à détacher de la parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division BM 128, et qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitaine, après réalisation des travaux d'aménagement.

La parcelle à acquérir constituant le lot n° B de l'opération, correspond à la totalité de l'emplacement réservé (ER) n° 86 et en partie aux ER n° 17 et 99 prévus au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH) en vue de l'élargissement des voies de desserte principale et secondaire de ce programme.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 152 762,84 € HT majoré d'une TVA de 107 960,20 € calculée sur la base de la valorisation du terrain telle qu'elle résulte du PUP et estimée à 539 801,07 €, soit un prix de 260 723,04 € TTC, bien cédé libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant total de 260 723,04 € TTC, d'une emprise d'environ 3 752 mètres carrés de terrain nu à détacher d'une parcelle de plus grande étendue située 75, rue de Gerland à Lyon 7°, cadastrée BM 128 avant division et appartenant à la société GECINA ou à toute société substituée à elle, dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) du 75, rue de Gerland à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2856 le 11 mai 2015 pour la somme de 595 657 € en dépenses et 2 287 549 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 515, pour un montant de 260 723,04 € TTC correspondant au prix d'acquisition et de 3 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.